

Berne, le 3 juin 1991

Note d'information  
aux  
membres du Conseil fédéral

Signature de l'Accord cadre à Mexico

En date du 9 mai 1990, le Conseil fédéral approuvait une proposition conjointe du DFEP et du DFAE concernant la conclusion d'un accord cadre avec le Mexique. Conformément aux instructions du Conseil fédéral, l'OFAEE a ensuite mené les négociations d'un tel instrument en collaboration avec les autres administrations fédérales concernées.

Le 31 mai dernier, j'ai pu mettre ce projet sous toit en signant à Mexico avec le Ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Fernando Solana, un "Mémoire d'entente sur la coopération entre la Suisse et le Mexique". La cérémonie de signature a eu lieu à l'issue d'un entretien particulier avec le Ministre Solana. Elle a été suivie d'un déjeuner officiel qui m'a permis de rencontrer notamment le Secrétaire d'Etat aux AE, M. Andres Rozental, le Secrétaire d'Etat au commerce extérieur et à l'industrie, M. Pedro Noyola, et le Secrétaire d'Etat aux finances, le négociateur de la dette extérieure, M. José Angel Gurria.

Premier arrangement du genre signé par la Suisse avec un partenaire nouvellement industrialisé, ce "Mémoire d'entente" sert de cadre à une série d'accords sectoriels et de consultations couvrant les divers volets de la coopération existant entre les deux pays : promotion commerciale (accord de coopération entre l'Office suisse d'expansion commerciale et son partenaire mexicain Bancomext), promotion et protection des investissements, double imposition, propriété intellectuelle, coopération industrielle et technologique, coopération financière (2 lignes de crédit de 50 millions de francs chacune d'un consortium de banques suisses, avec le soutien de la GRE, à Bancomext et Nacional Financiera), coopération en matière pénale, transports aériens. Il comporte en outre des dispositions visant un resserrement des contacts officiels et privés et une clause évolutive permettant l'élargissement du champ de la collaboration bilatérale à d'autres secteurs.

## Note d'information aux membres du Conseil fédéral

L'entretien avec le Ministre Solana a par ailleurs porté en particulier sur les négociations concernant l'Espace économique européen ainsi que celles visant la création d'un traité de libre-échange entre le Mexique, les USA et le Canada. Ce dernier projet était d'une actualité brûlante au Mexique au lendemain de l'acceptation du "fast track" par le Congrès américain. Les autorités mexicaines espèrent en effet parvenir à conclure cet accord avant l'été 1992.

Au sujet des négociations de l'Uruguay Round du GATT, j'ai mis en évidence l'importance du dossier de la propriété intellectuelle, souci no 1 de nos industriels. Dans sa réponse, mon interlocuteur a confirmé l'intention du Mexique d'adopter bientôt une nouvelle loi protégeant la propriété intellectuelle donnant satisfaction aux intérêts des pays industrialisés et notamment au secteur pharmaceutique. J'ai également insisté sur la nécessité de ne pas oublier l'agriculture - qui a ses propres problèmes de restructuration - dans la recherche de nouvelles politiques économiques qui s'imposent.

A la veille de la réunion ministérielle de l'OCDE, le Ministre Solana a confirmé l'intention du Mexique de resserrer ses liens avec cette organisation. Le Mexique envisage même d'adhérer à l'OCDE, ce qui aura pour conséquence une rupture avec le groupe des 77.

Ainsi que je l'ai expliqué devant les nombreux représentants de la presse locale, j'avais plusieurs raisons de me rendre personnellement à Mexico pour signer cet Accord. D'abord, marquer, au-delà des préoccupations européennes du moment, la vocation universelle des relations commerciales, économiques et financières de la Suisse. Ensuite, créer le cadre propre à donner un "coup de fouet" à nos relations bilatérales et notamment aux relations économiques, concrétisant ainsi l'idée lancée lors de la visite du Président Salinas en janvier 1990 en Suisse. En troisième lieu, rendre hommage aux réformes économiques courageuses entreprises par le Gouvernement Salinas. Enfin, exprimer la gratitude du Gouvernement suisse pour l'engagement des autorités mexicaines en faveur du libéralisme économique et de la libre entreprise dans les enceintes multilatérales.

En résumé, il faut relever l'extraordinaire similitude de "longueur d'onde" qui caractérise la ligne d'action politique et économique des deux Etats, en dépit de l'éloignement géographique. Nous détenons là un capital de coopération considérable au plan des relations tant officielles que privées, que nous nous devons de faire fructifier encore à l'avenir.



Jean-Pascal Delamuraz